



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PRIME

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, conformément à l'article 956 du code municipal du Québec QUE :

Lors d'une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité, session convoquée exclusivement pour l'étude du budget et qui sera tenue lundi le 14^e jour du mois de décembre 2020, à 19h en visio-conférence.

Les membres de ce conseil,

- Prendront en considération le cahier des prévisions budgétaires préparé pour la prochaine année financière;
- Adopteront, s'il y'a lieu, le budget pour l'année 2021;
- Prendront en considération le programme des dépenses en immobilisations des années 2021-2022-2023 et l'adopteront, s'il y'a lieu.

Les délibérations du Conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal. Puisque cette séance extraordinaire devra être tenue à huis-clos selon l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, les citoyens peuvent faire parvenir dès maintenant leurs questions et commentaires à cbergeron@saint-prime.ca

Donné à Saint-Prime ce 4^e jour de décembre deux mille vingt.


Caroline Bergeron
Secrétaire-trésorière et directrice générale
